

VENDREDI 16 OCTOBRE 2020

## LE FUTUR DU DISPOSITIF MEDICAL QUELS ENJEUX POUR LA FRANCE ?

La 8<sup>e</sup> édition des Rencontres du Progrès Médical (RPM), organisée par le Snitem (Syndicat national de l'industrie des technologies médicales), est au cœur de l'actualité de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Elle a permis de débattre du futur du dispositif médical. Les entreprises du dispositif médical, constituées à 93% de PME sont fortement impactées négativement par la COVID-19 et n'ont aujourd'hui aucune visibilité face au fort rebond épidémique. Comment, dans ce contexte, envisager des mesures d'économies dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale ?

*« Le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2021 ne permet pas de visualiser les conditions de sortie du tunnel de la crise sanitaire, et de se projeter dans l'avenir »,*  
Philippe Chêne, Président du Snitem

Chaque année, les Rencontres du Progrès Médical (RPM) sont le rendez-vous attendu par les différents acteurs de la santé. Les grands enjeux du dispositif médical sont présentés et discutés, dessinant ainsi l'avenir du secteur. L'exercice est particulier cette année, avec le fort impact de la crise sanitaire. La Covid-19 exacerbe les défis dans le secteur du dispositif médical, en termes de production, d'intégration du numérique ou encore de régulation à corrélérer aux besoins médicaux.

Dans ce contexte, des entreprises ont été sursollicitées et ont dû faire face dans l'urgence à une demande 2 fois voire 10 fois supérieure à la moyenne en mars et avril dernier. Alors qu'à l'inverse, d'autres ont été pratiquement à l'arrêt à cause du report des opérations chirurgicales, comme par exemple les entreprises qui produisent des dispositifs pour la chirurgie orthopédique.

*« La situation actuelle fragilise notre tissu industriel »,*  
Agnès Pannier-Runacher,  
Ministre déléguée, chargée  
de l'industrie

### Des mesures de régulation comptable inacceptables

Le secteur du dispositif médical a été clairement identifié par le Président de la République et l'ensemble des Pouvoirs publics comme un secteur stratégique. Alors comment expliquer que le montant d'économies à réaliser en 2021 dans le cadre du PLFSS atteigne encore 150 millions d'euros pour les dispositifs médicaux pris en charge au titre de la liste des produits et prestations remboursables par l'Assurance maladie (produits de ville, implantables, ...) ?

Une stupéfaction totale pour les entreprises, l'économie ne sera pas relancée par la baisse de prix. Le Snitem réitère avec insistance sa demande de moratoire sur les baisses de prix pour laisser le temps aux entreprises, affaiblies par la crise sanitaire, de relever la tête.

Si la régulation est aberrante par ce montant, elle est toute aussi brutale dans ses mécanismes. Dans la LFSS 2020, une clause de sauvegarde sur la liste en sus des dispositifs médicaux a été instaurée, sans intégrer aucune disposition visant à corriger son caractère confiscatoire et anti-conventionnel. Le Snitem demande là aussi une révision de ce mécanisme dans ce PLFSS, par exemple en intégrant de la progressivité.

Il est aujourd'hui établi que la croissance des dépenses des dispositifs médicaux est liée à 4 facteurs clés : le vieillissement, la hausse de la prévalence de certaines pathologies, le virage ambulatoire, et les progrès techniques. Cette croissance ne sera pas régulée par des baisses de prix.

### Mettre en place des leviers pour réduire la dépendance sanitaire

Cette pandémie invite à réfléchir sur les modèles actuels de prise en charge et à travailler avec l'ensemble des parties prenantes à un état des lieux des causes de la dépendance sanitaire de la France et de l'Europe vis-à-vis d'autres continents en temps de crise. Il faut imaginer toutes les solutions possibles. Si les relocalisations massives sont irréalistes, d'autres pistes doivent être envisagées, comme par exemple celles permettant une gestion plus fluide des achats publics ou la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement. Dans l'objectif de réduire cette dépendance, plusieurs leviers doivent être actionnés :

- La fixation des prix selon les réalités industrielles
- Des incitations aux investissements en Europe
- Le renforcement du numérique et de la télésurveillance
- La visibilité/prévisibilité des politiques de santé (régulation pluriannuelle et non annuelle par exemple)

Ces objectifs doivent s'inscrire dans un cadre de dialogue avec les pouvoirs publics, notamment à travers la relance des discussions sur l'accord-cadre. Les entreprises du dispositif médical attendent un signal fort du gouvernement pour revenir à plus de cohérence et tenir compte de leurs spécificités.

Un système de santé efficient n'est pas un coût mais le meilleur des investissements pour une nation moderne et tournée vers l'avenir. En France, la restructuration du système de santé est face à des nombreux défis auxquels les entreprises du dispositif médical prennent une part importante. Le développement des parcours de soin, d'alternatives à l'hôpital (médico-social, traitements et maintien à domicile), de l'ambulatoire, et l'accès à l'innovation en sont quelques exemples majeurs.

#### A propos du Snitem

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (Snitem) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux y compris les entreprises impliquées dans le numérique en Santé. Il fédère plus de 480 entreprises françaises ou internationales dont la plupart ont la taille de PME ou d'ETI. Le Snitem est ainsi la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des Pouvoirs Publics.

#### Contacts

Nathalie Jarry, Responsable Communication Institutionnelle et Relations Presse  
[nathalie.jarry@snitem.fr](mailto:nathalie.jarry@snitem.fr) / 01 47 17 63 35 / 06 64 77 51 59

Relations presse / Agence PRPA :

Anne Pezet – [anne.pezet@prpa.fr](mailto:anne.pezet@prpa.fr) – 01 46 99 69 60 / 06 87 59 03 88

Elisa Ohnheiser – [elisa.ohnheiser@prpa.fr](mailto:elisa.ohnheiser@prpa.fr) – 01 46 99 69 62 / 06 80 28 66 72